

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
23 Octobre 2020**

**OBJET : Subventions aux associations environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 - 6ème répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 65 000 € soit 60 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement,
- de se prononcer favorablement sur les caducités des dossiers d'investissement indiqués dans le rapport pour un montant total de 21 483 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**